

## DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

## Rapport et réduction des libéralités : savoir liquider une succession

La multiplication des libéralités entre vifs et à cause de mort rend de plus en plus complexe la liquidation et le règlement des successions.

Le notaire se doit de connaître les règles liquidatives civiles :

- afin d'être en mesure de régler correctement une succession et d'informer au mieux les héritiers de leurs droits respectifs,
- afin de les conseiller au mieux, pour un projet de libéralité, pour permettre d'anticiper le règlement de la succession.

La maîtrise des règles liquidatives civiles est indispensable pour le notaire, et ce d'autant plus que depuis la loi du 24 août 2021, la mission de ce dernier figure expressément à l'article 921 du Code civil.

Cette formation revient sur les principes liquidatifs applicables et aborde également des situations plus complexes, grâce à de nombreux cas pratiques, avec pour objectif une parfaite maîtrise de la technique liquidative civile.

### OBJECTIFS

- Maîtriser les règles du rapport et la réduction
- Savoir imputer les libéralités entre vifs et à cause de mort
- Savoir imputer une libéralité démembrée

### PÉDAGOGIE

Sébastien RICHARD

Juriste consultant et Animateur de formation du CRIDON LYON

### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé des règles liquidatives et rappel des principes
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Progression pédagogique (des règles de base aux cas les plus complexes)
- Cas pratiques chiffrés avec corrections
- Support visuel interactif accompagné de documents de travail

### PROGRAMME

Matin | 9H00 à 12H30

#### I. LA RÉDUCTION

- Opérations préalables
  - la détermination de la quotité disponible et de la réserve
  - l'imputation des libéralités
- La réduction proprement dite
  - l'exercice de l'action
  - le calcul de la réduction
  - les modalités de règlement de la réduction

Après-midi | 13H30 à 17H00

#### II. LE RAPPORT

- Le mécanisme du rapport
- Le montant du rapport
- Le règlement du rapport

#### III. CAS PARTICULIERS

- Le traitement des libéralités démembrées
- Assurance-vie et succession

NIVEAU DE DIFFICULTÉ: 

DURÉE : 7 heures de formation

PUBLIC CONCERNÉ: notaires, Clercs, collaborateurs

PRÉREQUIS: Connaissances de bases en droit de l'urbanisme

MOYENS TECHNIQUES: Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

#### MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

#### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur :

<https://formation.adnov.fr/>.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 16 mai 2026.

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.

La convocation à la formation vous sera adressée 3 semaines environ avant le début de la formation avec les informations pratiques pour suivre votre formation.

Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

